

BioSyntech atteint son objectif de recrutement pour son essai clé sur BST-CarGel(MD), son produit pour le traitement des lésions du cartilage

BioSyntech, Inc. (BSY à la Bourse de Toronto), société de biotechnologie qui met au point des thermogels biothérapeutiques pour la médecine régénérative, a annoncé le 2 février dernier qu'elle a terminé l'inscription à l'essai clé canado-européen sur son produit BST-CarGel(MD) pour le traitement des lésions du cartilage. La société a atteint son objectif d'inscrire 80 patients à son essai à répartition aléatoire.

"Nous sommes reconnaissants au groupe d'éminents chirurgiens orthopédiques qui ont participé à cet essai et qui ont joué un rôle important pour nous permettre d'arriver à cette étape, et ce, malgré les difficultés dues à la rigueur de nos critères d'admissibilité", a déclaré Michel Lagueux, président du conseil d'administration.

"Le recrutement étant terminé, nous attendrons avec impatience les résultats finaux de cet essai clé, lesquels seront disponibles au cours du premier trimestre de 2010 et appuieront des demandes de mises en marché pour BST-CarGel(MD) au Canada et en Europe. Nous poursuivons également la procédure de demande d'une exemption des dispositifs de recherche auprès de la FDA des États-Unis, pour BST-CarGel(MD) aux États-Unis."

Cet essai à répartition aléatoire compare le traitement des lésions du cartilage par l'application de BST-CarGel(MD), à la suite du procédé de microfracture, au procédé de microfracture utilisé seul.

Les patients recrutés pour l'essai sont âgés de 18 à 55 ans et présentent des lésions focales du cartilage de moins de 10 cm(2) localisées sur les condyles fémoraux du genou. Ils sont répartis en fonction de leur lésion, caractérisée

comme aigue (d'origine traumatique) ou chronique (d'origine dégénérative).

Le paramètre d'évaluation primaire de l'essai réside dans la réparation du cartilage après 12 mois. Celle-ci se définit par la quantité et la qualité de la réparation tissulaire mesurée par imagerie par résonance magnétique (IRM) quantitative.

Les paramètres d'évaluation secondaires - l'innocuité, ainsi que la douleur, la rigidité et la fonction du genou - sont mesurés d'après l'indice d'évaluation de l'arthrose des universités Western Ontario et McMaster (WOMAC).

A propos de BioSyntech

BioSyntech est une société de dispositifs médicaux se spécialisant dans le développement, la fabrication et la commercialisation de thermogels biothérapeutiques évolués, destinés à la médecine régénérative (réparation tissulaire) et à l'administration de produits thérapeutiques.

La plateforme technologique de Biosyntech se compose d'une famille d'hydrogels nommée BST-Gel(MD); certains d'entre eux se liquéfient à basse température et se solidifient à la température du corps humain.

Ces gels peuvent s'injecter ou s'appliquer localement; ils présentent des propriétés bénéfiques en matière de réparation localisée des tissus endommagés, dont les lésions cartilagineuses, osseuses et chroniques, en plus de comporter l'avantage d'éviter la chirurgie effractive au patient. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter : www.biosyntech.com

Source: James Smith,



De g. à d. : M. Papineau, directeur général de Polytechnique, Mme Miedzybrodzka, directrice, division des bio-industries, direction des programmes de partenariats de recherche du CRSNG, Michael Buschmann, titulaire de la Chaire sur les biomatériaux hybrides pour les technologies régénératives novatrices, M. Selmani, fondateur de BioSyntech, Claude LeDuc, président et chef de la direction, BioSyntech, Dr Duval et M. Legros, directeur du Département de génie chimique de Polytechnique.

OTTAWA ACCUSÉ DE RÉDUIRE SON AIDE À L'AFRIQUE AU PROFIT DU PÉROU

Le gouvernement canadien s'est défendu mardi d'avoir modifié sa liste des pays recevant en priorité une aide au développement afin d'y inclure la Colombie et le Pérou.

Neuf pays d'Afrique, dont le Rwanda, le Niger et le Burkina Faso, ainsi que le Cambodge, ont été retirés lundi de la liste des États se partageant la majeure partie de l'aide canadienne au développement.

Le Pérou, la Colombie, l'Indonésie et le Pakistan ont par contre fait leur entrée dans cette nouvelle liste de 20 pays, contre 25 auparavant.

Ces pays se partageront en 2009 80% des 2,2 milliards de dollars de l'aide canadienne.

La ministre de la Coopération, Bev Oda, a déclaré aux Communes que "les bi-

donvilles au Pérou sont parmi les pires au monde et que les gens là-bas, comme en Colombie, ont beaucoup de besoins".

Elle répondait à un député qui lui demandait si la nouvelle aide destinée à ces deux pays avait un lien avec la signature en 2008 d'accords de libre-échange avec Bogota et Lima.

Le Conseil canadien pour la coopération internationale, un organisme regroupant une centaine d'ONG, soutient que le Canada "délaïsse l'Afrique au profit de l'Asie et de l'Amérique".

Le Conseil note que "70% de notre aide allait auparavant à l'Afrique contre 30% maintenant", un virage "franchement inquiétant", selon le président de l'organisme, Gerry Barr.

Source: RCI

Les entreprises doivent respecter les droits humains lors de leurs investissements à l'étranger

Même si les occasions d'affaires se multiplient dans un contexte de mondialisation, les entreprises doivent impérativement respecter les droits humains lors de leurs investissements étrangers dans des pays en développement.

C'est ce qu'a soutenu le 17 février dernier le président de Droits et Démocratie (le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique), M. Rémy M. Beauregard, devant le Club canadien de Toronto, qui réunit la communauté francophone des gens d'affaires de la ville reine.

« Les entreprises doivent absolument adopter un comportement responsable alors qu'un nouvel ordre mondial est en train de se dessiner », a souligné M. Beauregard.

« En fait, les sociétés du monde occidental ne devraient pas profiter de la faiblesse d'un État pour se permettre de faire à l'étranger ce qu'elles ne pourraient faire dans leur propre pays », a-t-il poursuivi.

M. Beauregard a rappelé que la responsabilité première de faire respecter les droits des populations revient à l'État. Toutefois, les autres acteurs de la société ont aussi des devoirs face aux droits humains.

« Si on se réfère au préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est écrit que tous les orga-

nes de la société doivent respecter les droits humains et en assurer l'application. Cela vise également le secteur privé », a soutenu le président.

Cette intervention publique de M. Beauregard est la première d'une série qui vise à présenter à divers auditoires les résultats de l'initiative Investissements et droits humains menée par Droits et Démocratie depuis 2004.

Cette importante initiative a pour but d'assurer que les droits de la personne sont pris en compte lors de projets d'investissement étrangers dans des pays fragiles.

À cet effet, Droits et Démocratie a conçu une méthodologie destinée à évaluer l'impact des projets d'investissement sur les droits humains. Une étude a notamment été menée aux Philippines et a permis à un groupe de la société civile de présenter un rapport étoffé à un comité des Nations unies en vue de faire respecter ses droits.

« Les communautés concernées par ces projets ont maintenant la possibilité de revendiquer le respect de leurs droits auprès de leur gouvernement, des entreprises et des institutions internationales », a conclu M. Beauregard.

Source: Olivier Bourque